

# J'ATTENDS UN ENFANT

## QU'EST CE QUE PRADO ?

**PRADO (PRogramme d'Accompagnement du retour à Domicile)** est un service de l'Assurance maladie qui a pour objectif de vous proposer un accompagnement personnalisé par une sage-femme libérale à votre retour à domicile après votre accouchement.

Il vous permet de rentrer plus rapidement chez vous pour profiter d'instant privilégiés avec votre bébé et de mieux vous accompagner dans un cadre de vie qui vous est familier. Ce service est pris en charge à 100% et ce, jusqu'au 12<sup>ème</sup> jour de la naissance.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, MFP Services participe à ce programme.

**maee**  
Mutuelle  
des Affaires Étrangères  
et Européennes

**VOLET MATERNITÉ**

## En quoi consiste ce service ?

---

Ce dispositif se compose de 4 étapes :

- au cours du 8<sup>ème</sup> mois de grossesse, vous êtes informée du dispositif lorsque l'établissement le propose.
- à la suite de l'accouchement, l'équipe médicale hospitalière teste votre éligibilité au programme à partir d'un certain nombre de critères. L'accouchement doit notamment être réalisé par voie basse et sans complication d'un enfant unique né à terme et en bonne santé.
- si vous êtes éligible et acceptée de suivre le dispositif, le conseiller de l'Assurance maladie vous rencontrera à la maternité, vous proposera une liste de sages-femmes libérales et selon son choix, vérifiera la disponibilité de la personne choisie.
- la prise en charge à domicile est établie par la sage-femme libérale dès le lendemain de votre sortie de la maternité pour assurer le suivi clinique et vous accompagner dans votre relation mère-enfant.



## A qui s'adresse-t-il ?

---

Ce dispositif s'adresse aux femmes de 18 ans ou plus qui viennent d'accoucher par voie basse (les femmes accouchant par césarienne sont exclues), d'un enfant unique né à terme (grossesse gémellaire exclue) et sans complication (le nouveau né ne présente pas de problème de poids ni d'alimentation).

C'est l'équipe médicale de la maternité (gynécologue, pédiatre, sage-femme,...), qui après votre accouchement, et en fonction de votre état de santé et de celui de votre enfant, décide si vous pouvez bénéficier de ce service.

## Combien de fois la sage-femme viendra-t-elle vous voir ?

---

Le programme prévoit normalement deux visites : une première dès le lendemain de la sortie de maternité et la seconde 24 ou 48 heures après la première, à l'appréciation de la sage-femme qui assure votre suivi et qui estime si votre état médical ou celui de votre enfant le nécessite.

## Que fait la sage-femme lorsqu'elle vient chez vous ?

La sage-femme que vous avez choisie, assure un suivi personnalisé adapté à votre état de santé et à celui de votre enfant.

Elle vous accompagne dans la réalisation des premiers soins de votre bébé, vous conseille sur le bon déroulement de l'allaitement et répond à vos questions.



## Un dispositif en cours de généralisation

Toutes les maternités ne proposent pas ce service. Renseignez-vous auprès de votre maternité pour savoir si elle y participe.